



Demande de divorce

Par johnpaul

Bonjour,

Je vais exposer mon cas qui surprendra mais je me lance : mon épouse a quitté le domicile conjugal il y a 25 ans. Je suis donc allé déclarer cet état de fait au commissariat 2 ou 3 jours après et on m'a remis un document attestant de cette situation. Pour des raisons personnelles nous n'avons jamais divorcé et nous sommes donc aujourd'hui toujours mariés. Je viens de décider que cet situation devait changer et donc d'engager une demande de divorce. J'ai consulté des sites et je suis tombé sur des explications peu claires. Je me permets donc de demander si quelqu'un peut m'expliquer clairement comment se passe une procédure de divorce après 25 ans de séparation.

Merci beaucoup.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre cas n'est pas si rare ...

Lisez cette page qui devrait répondre à vos interrogations.

Ensuite il faut consulter un avocat.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568
[/url]

Par johnpaul

Bonjour,

Merci de votre extrême rapidité et effectivement le lien m' a apporté beaucoup de renseignements utiles et donc merci à vous. Mais il n'a pas répondu à un problème : mon épouse habite en province et je doute qu'elle se déplace et je doute même qu'elle prenne un avocat car elle ne pourra pas le payer. D'autre part il est dit que si mon épouse ne prend pas d'avocat le juge peut décider que le délai d'un an n'est pas écoulé et là je ne comprends plus car après 25 ans...

Par yapasdequoi

Alors consultez un avocat.

Il vous expliquera que si vous avez une attestation datant la séparation, plus des domiciles séparés, le juge ne pourra pas l'ignorer.

De plus vu la longueur des procédures, l'année sera vite écoulée.

Par johnpaul

Merci beaucoup pour vos explications claires et précises.